



Commission Sportive Nationale

de

Patinage Artistique



Compte rendu de la réunion du Samedi 30 Septembre 2006

P.V. n° 1

Présents : Patrice Gauthier, Monique Benhamed, Florence Catry de Surmont, Jean Luc De Bortoli, Alain Fontana, Grégoire Fontana, Bernard Jouanneau, Martine Louvet, Dominique Rabbé, Emmanuelle Rabbé, André Vincent, Valérie Parra.

Invités : B.E : Simonne Sarraméa Vice-présidente ; Josiane Wilms Trésorière
D.T.N : Robert Dureville
Ligue : Marc Faujanet Président Ligue SOA

Excusés : Danièle King, Hélène Cucuphat et Daniel Cagnard (Représentant du Conseil Fédéral)

Patrice Gauthier accueille et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la C.S.N.P.A

Il fait le compte-rendu de ce qui s'est passé entre Juin et aujourd'hui, la difficulté d'obtenir un rendez-vous avec le président, l'amputation du budget de la C.S.N.P.A de 47.000€, les mails demandant de ne pas engager de dépenses, mails contradictoires avec les demandes faites de chiffrer les actions que la CSNPA souhaite mettre en oeuvre. Sa rencontre avec Claude Ancelet et Simonne Sarraméa, Simonne fera le bilan de la situation fédérale.

1°) Florence Catry de Surmont, nouveau membre, demande des explications sur des décisions prises pendant l'été, elle souhaite avoir un exemplaire du Règlement Intérieur (R.I) de la C.S.N.P.A.

Aucun membre présent n'a eu connaissance de ce R.I, toutefois Grégoire pense qu'il y en avait un qui n'a jamais été mis à jour lors des derniers changements de statuts (il y a une dizaine d'années)

Les décisions prises depuis Juin : composition de la CSN et désignation des 3 juges de la commission.

En absence de réunion de la C.S.N.P.A, et suite aux demandes insistantes de Gérard GAUTUN (secrétaire général de la F.F.S.G), Patrice a transmis les noms du vice-président, du secrétaire et du trésorier de la C.S.N.P.A, ces titres n'existent pas dans les statuts, il a choisi les membres qui exerçaient implicitement les fonctions correspondantes lors des 4 dernières années.

Il demande si ce choix pose problème, ce n'est pas le cas.



Commission Sportive Nationale de Patinage Artistique

35, rue Félicien David – 75016 PARIS - ☎ : 01.53.92.81.81 - Fax : 01.53.92.81.82

– www.ffsg.org – www.csnpa.org –

SIRET 775 722 580 000 54 – AGREMENT MINISTERIEL N°1391



Commission Sportive Nationale

de

Patinage Artistique



Pour les 3 juges, ils ont été choisis dans la liste des juges internationaux parmi ceux qui ne sont ni membres de droit de la CNJPA ni de la CSNPA, Patrice a consulté plusieurs des candidats potentiels, et présenté son choix à plusieurs membres de la CSNPA (le choix a été entériné à l'unanimité des membres consultés, soit plus de la moitié des membres de la CSNPA). Toutefois il est prêt à faire un vote en séance. Florence déplore qu'il n'y ait pas eu d'appel à candidature.

Florence revient sur la nécessité d'avoir un R.I, pour une meilleure clarté des décisions prises et du rôle de chacun, Patrice avec l'accord de tous les membres, lui confie la mission d'élaborer une ébauche du futur R.I.

Patrice Gauthier est d'accord sur la nécessité d'avoir des textes qui définissent les règles, à condition de les respecter, il fait la transition avec la demande faite à la présidente de la C.N.J.P.A (Fonction qui n'existe pas dans le règlement voté en AG et validé par le Conseil Fédéral) d'accepter un treizième membre à la CNJPA (le règlement dit 12 membres) représentant une ligue qui au regard des statuts de la FFSG n'existe pas, et que la CNJPA a accepté sans même en parler à Patrice ni à aucun membre de la CSNPA.

Patrice Gauthier accueille Simonne Sarraméa (vice-présidente de la F.F.SG.), Josiane Wilms (Trésorière) et Robert Dureville (D.T.N).

Patrice Gauthier demande à Simonne Sarraméa de présenter la situation fédérale actuelle et de donner aux membres des explications complémentaires sur ce que la nouvelle équipe attend des CSN.

2 °) Simonne Sarraméa dresse la situation, la situation financière est très difficile, le détail sera fourni par Josiane Wilms.

Sur le rôle des CSN et le financement des actions programmées, elle rappelle son attachement aux CSN et retrace l'évolution de la situation, au début 2006 le D.T.N, Patrick Ranvier, a transmis un rapport avec la convention d'objectif, pour lui les CSN n'avaient pas lieu d'être, la plupart des actions pouvaient être regroupées avec celles organisées par la D.T.N, il n'a donc pas demandé de subvention sur la ligne CSN, ni sur la ligne formation.

Les CSN depuis 4 ans ont été le lien entre les clubs et les instances fédérales, mais elles ont souffert d'un manque de collaboration avec la DTN.

En absence de financement par la convention d'objectif, la situation financière oblige le BE à être très rigoureux dans les dépenses. Toutefois il est possible de planifier certaines actions, elle nous demande de fournir rapidement le prévisionnel de nos dépenses jusqu'au 31/12/06 ; 2 réunions de la CSN sont envisageables, une à Paris dans les locaux de la FFSG, l'autre à Orléans (pendant les ELITES).

Les membres du B.E sont maintenant convaincus que la vente de l'immeuble est incontournable, une AG ordinaire aura lieu le 14/10/06 à Paris, pour la proposer aux clubs. Dominique Rabbé, précise que cette nécessité de vendre était déjà connue en Juin, puisque c'était la conclusion du groupe de travail mis en place par le conseil fédéral et dont elle, comme Simonne faisait partie.



Commission Sportive Nationale de Patinage Artistique

35, rue Félicien David – 75016 PARIS - ☎ : 01.53.92.81.81 - Fax : 01.53.92.81.82

– www.ffsg.org – www.csnpa.org –

SIRET 775 722 580 000 54 – AGREMENT MINISTERIEL N°1391



Commission Sportive Nationale

de

Patinage Artistique



Elle demande si une modification des statuts (régionalisation) est prévue, Simonne répond , que de nouveaux statuts sont à l'étude, ils seront présentés aux différentes commissions (dont les CSN) et que cela prendra du temps, à son avis ils ne seront pas prêts pour l'AGE prévue pendant le Bompard.

Patrice demande quelle attitude doit avoir la CSN envers la « ligue » PACA, il précise qu'il n'a rien contre PACA mais souhaite l'équité, ce qui sera fait pour PACA doit l'être pour toutes les régions administratives ce qui conduirait à augmenter le nombre de membres dans chacune des instances (22 régions à la place de 9 ligues), décision peu compatible avec la situation financière.

Simonne Sarraméa valide le fait que sans changement de statuts, des membres supplémentaires ne doivent pas être acceptés et que les règlements sportifs sont ceux qui ont été votés lors de la dernière AG (tournois de France répartis par ligue), elle prend connaissance de la lettre de Claude Ancelet qui demande le contraire, ni elle ni Josiane Wilms n'avaient eu connaissance de cette demande.

Patrice évoque la situation de Michel COQBLIN, et demande qu'elle soit clarifiée, quelle que soit la décision, elle doit être annoncée à Michel.

Simonne répond que le précédent DTN avait proposé son licenciement et que le BE s'oriente vers cette solution.

Pourquoi les Master's à Clermont Ferrand ? Le B.E a confié à PHA (Claude Michy) l'organisation, la trésorerie actuelle ne permettait pas de faire autrement, PHA organise à ses frais, et donc à coût zéro pour la FFSG.

Les championnats Elites se dérouleront à Orléans, le responsable de l'organisation sera André Philippe, les premiers contacts avec les institutionnels sont encourageants (3 fois 30 000€)

3°) Josiane WILMS expose la situation, à fin Juin il y a un manque de trésorerie d'environ 1.000.000 € et le résultat comptable est du même niveau.

Il n'y a pas eu d'anticipation du départ du hockey, nous sommes soumis à un redressement fiscal de 100.000 €

Tous ces éléments rendent incontournable la vente de l'immeuble, en juin les acheteurs proposaient 2.600.000 € aujourd'hui une proposition atteint 3.700.000 €

En attendant : un courrier a été envoyé à l'ISU pour demander un prêt à taux zéro, et des contacts ont été pris avec la caisse d'épargne pour obtenir un prêt relais.



Commission Sportive Nationale de Patinage Artistique

35, rue Félicien David – 75016 PARIS - ☎ : 01.53.92.81.81 - Fax : 01.53.92.81.82

– www.ffsg.org – www.csnpa.org –

SIRET 775 722 580 000 54 – AGREMENT MINISTERIEL N°1391



Commission Sportive Nationale

de

Patinage Artistique



Les ristournes sur licences sont différées.

Est-ce que tous les frais engagés avant Juin ont été réglés ?

Josiane répond qu'à sa connaissance, oui, plusieurs membres font état de frais qui ne l'ont pas été. Josiane propose de lui transmettre ces « réclamations ».

4°) Le D.T.N (directeur technique National) Robert Dureville se présente et donne sa position sur le rôle des C.S.N.

Elles doivent exister et il souhaite travailler avec elles, il ne doit pas y avoir de rivalité.

La convention d'objectif est pluriannuelle, elle a été projetée à court terme, mais elle doit être élaborée jusqu'en 2010.

Le ministère n'a pas répondu sur le rôle des CSN, par manque de lisibilité, le ministère souhaite une véritable réflexion partagée. Il est urgent de préparer les projets 2007. (La LOLF demande plus de rigueur dans les dossiers)

Pour les championnats, le DTN pense que c'est pleinement le rôle des CSN de les organiser.

Le problème du matériel fédéral et des spécialistes est posé :

12 manifestations ont été recensées pour lesquelles le matériel et le personnel seront fournis, progressivement le souhait est que les bénévoles s'en occupent. José Pace a été chargé de voir comment il était possible de former des bénévoles.

Grégoire Fontana demande que 3 ou 4 équipes soient formées pour éviter les monopoles, comme nous l'avons vécu avec les spécialistes, il demande qui paie les spécialistes.

Ils ne doivent être payés que dans les compétitions organisées par L'ISU.

André Vincent rappelle l'historique, et souligne que pour certains les frais n'ont pas encore été réglés, ce qui pose problème lorsque l'on sollicite les mêmes spécialistes cette saison.

Les frais qui n'auraient pas encore été payés le seront rapidement.

Le chemin de sélection n'a pas été validé, le DTN vient de prendre ses fonctions et souhaite associer les CSN.

Il précise qu'actuellement la DTN souffre d'un déficit de cadres (Short-track, BLS). Un contrat P.O. a été transféré au hockey.

Patrice demande quel est l'avenir du Directeur des équipes de France : Robert Dureville explique qu'il souhaite une redistribution des tâches et une clarification des rôles entre le DTN et les entraîneurs nationaux, pour lui le directeur des équipes de France est le D.T.N.

Il veut mettre en place, le DTN, un adjoint et des entraîneurs nationaux, avant de prendre sa décision il rencontrera chacun d'entre eux.



Commission Sportive Nationale de Patinage Artistique

35, rue Félicien David – 75016 PARIS - ☎ : 01.53.92.81.81 - Fax : 01.53.92.81.82

– www.ffsq.org – www.csnpa.org –

SIRET 775 722 580 000 54 – AGREMENT MINISTERIEL N°1391



Commission Sportive Nationale

de

Patinage Artistique



Jean -Roland Racle est entraîneur national spécialisé dans les couples
Annick Gailhaguet E.N, n'a pas de contrat P.O
Murial Zazoui est E.N de Danse
Patrick Faure E.N de BLS
Christèle Gautier a un contrat P.O

André Vincent demande que la communication DTN -> clubs et ligues soit améliorée (des patineurs et/ou entraîneurs sont convoqués en direct), Robert Dureville s'y engage.

Patrice Gauthier accueille Marc Faujanet, Président de la ligue Sud-Ouest Auvergne et membre du Conseil Fédéral.

Marc souligne qu'il apprécie les réponses claires de la trésorière et déplore qu'il n'en ait pas été de même lors des 3 premières réunions du Conseil fédéral, où aucun document financier n'a été présenté.

Il regrette qu'une nouvelle fois, les ligues soient « sacrifiées ».

Il faut privilégier ce qui rapporte, le dynamisme des ligues est indispensable pour le développement.

Il demande la transparence et précise que les difficultés sont antérieures à aujourd'hui.

Il indique que la FFSG doit aussi se préoccuper des impacts de la parution de la convention collective qui devrait conduire à une augmentation de 10 à 12% de la masse salariale.

5°) Règlements :

Les entraîneurs et les juges ont fait remonter des imprécisions sur le règlement catégorie « Avenirs » et « Minimés », les règlements adoptés seront mis sur le site dans les prochains jours.

En attendant la prochaine réunion le 21/10 à Paris, Patrice demande de chiffrer les actions potentielles :

- regroupement à la Toussaint, Grégoire se renseigne sur la faisabilité, mais il est improbable que la glace et l'hébergement soient libres.
- Equipe CSNPA à Nice (compétition internationale), il n'est pas confirmé que la compétition puisse se tenir.
- Formation 1^{er} et 2^{ème} niveau. Florence doit transmettre un budget prévisionnel élaboré en concertation avec la CNJPA..
- Spécialistes, Emmanuelle se charge du recensement des candidats. Florence doit au préalable lui transmettre les critères requis.

Patrice remercie les invités pour leur participation.

Prochaine Réunion de la CSNPA le Samedi 21 Octobre de 10H à 16H



Commission Sportive Nationale de Patinage Artistique

35, rue Félicien David – 75016 PARIS - ☎ : 01.53.92.81.81 - Fax : 01.53.92.81.82

– www.ffsg.org – www.csnpa.org –

SIRET 775 722 580 000 54 – AGREMENT MINISTERIEL N°1391